

## COMMUNE DE BRUGELETTE

-  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :**  
**LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES**  
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

-  
**PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon est prolongée :

Date d'affichage initial	Date d'ouverture de l'enquête initial	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête prolongée	Personne de contact
Vendredi 23 juin 2023	Lundi 3 juillet 2023	Lundi 2 octobre 2023 7940 Brugelette, Grand place, n°2a 16h	Mme GASPARD Véronique <a href="mailto:urba-envir@brugelette.be">urba-envir@brugelette.be</a>

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin OU un jour par semaine jusqu'à 20 heures uniquement pris sur rendez-vous pris 24h à l'avance à l'adresse suivante : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be)  
Conformément au code de l'environnement, cette enquête sera suspendue du 16 juillet au 15 août compris. Le dossier ne pourra donc pas être consulté durant cette période.

**Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :**

<http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mme Véronique GASPARD.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'Agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 2 octobre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :**

**Projets d'arrêtés du gouvernement wallon**

Via courriel : [Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be](mailto:Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be)

Brugelette, le 09/08/2023.

La Directrice Général f.f.

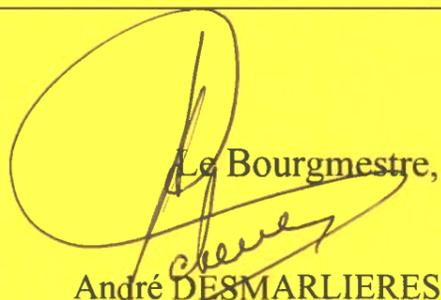


Sandy MAENHOUT

Par le Collège,



Le Bourgmestre,



André DESMARLIERES

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.